

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10611
Numéro SIREN : 824 078 976
Nom ou dénomination : INOYAM

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2018 sous le numéro de dépôt 34672

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SASU INOYAM

Le soussigné :

*M. KHOUJLANI Khalid, Président
demeurant 11 rue des Blés à La Plaine Saint Denis (93200)
né le 05 avril 1979 à MANTES-LA-JOLIE
de nationalité Française*

Agissant en qualité de seul actionnaire de la société « INOYAM » société par actions simplifiées au capital de 500 euros, immatriculée au RCS de Bobigny 824 078 976, dont le siège social est situé 11 rue des Blés à LA-PLAINE-SAINT-DENIS (93200),

a pris ce jour, jeudi 22 mars 2018 à 9h30, les décisions suivantes relatives à la nomination d'un nouveau Président :

Décision n° 1 – Remplacement du Président

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouvelle présidente, Mme AZIB Lydia, demeurant 11 rue des Blés à La Plaine-Saint-Denis (93210), pour une durée illimitée.

Dans le même temps, M. Khalid KHOUJLANI, l'associé unique, prend acte de sa démission de la fonction de Président notifiée le 22 mars 2018.

Mme AZIB Lydia exercera ses fonctions dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les statuts. Elle a fait savoir qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité lui interdisant l'exercice.

CETTE DECISION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Décision n° 2 – Rémunération du Président

La rémunération du Président sera déterminée ultérieurement.

CETTE DECISION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.

Fait à LA-PLAINE-SAINT-DENIS
Le 22 mars 2018,

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature du Président,

Précédée de la mention manuscrite « Certifié conforme par le Président ».

Certifié conforme par le président
Khoujlani